

# L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage pour la biodiversité



## **APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES MENACÉES**

**16 novembre 2020 – 16 février 2021**

Dans la suite des conclusions des Assises de l'eau et du Plan biodiversité, l'agence de l'eau Loire-Bretagne poursuit sa mobilisation sur l'enjeu relatif à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les plans nationaux d'actions (PNA) et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Dans son 11<sup>e</sup> programme, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets pour accompagner des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour des espèces menacées qui leur sont inféodées.

Une enveloppe de 800 000 euros est mobilisée pour cet appel à projets.



# **APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES MENACÉES**

## **RÈGLEMENT**

### **1 Champ de l'appel à projets**

#### **1.1 Le thème**

L'appel à projets offre la possibilité d'accompagner les maîtres d'ouvrage qui proposent des actions de restauration d'habitats dans le cadre des Plans nationaux d'actions (PNA) et de leurs déclinaisons régionales pour des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides.

#### **1.2 Les porteurs de projets attendus**

Cet appel à projets est ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé. Sont notamment concernés :

- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les établissements publics,
- les organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations et organisations non gouvernementales).

Les personnes physiques ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

#### **1.3 Les objectifs et échelles des projets**

Sont attendus des projets en lien avec les plans nationaux d'actions visant les espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides situés sur le territoire du bassin Loire-Bretagne.

La liste des espèces cibles est disponible en annexe.

Les objectifs sont de :

- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration des habitats des espèces cibles ;
- permettre de préserver et de restaurer les écosystèmes liés aux milieux aquatiques et humides et leur fonctionnement.

## 1.4 Les actions financées

Les actions financées sont exclusivement en lien avec un plan national d'action ou un plan régional d'action validé par le Conseil national de protection de la nature (CNP) ou en période de transition :

- travaux de restauration, comprenant le cas échéant le suivi de chantier, visant la reconquête et le fonctionnement global :
  - des habitats des espèces cibles ;
  - des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces cibles au cours de leur cycle de vie.
- acquisition foncière de milieux humides associée à un programme de gestion de l'espace pour la préservation des espèces,
- études préalables aux travaux et aux acquisitions.

Les travaux suites aux études et aux acquisitions devront être réalisés dans un délai d'un an à deux ans maximum.

## 1.5 Champ d'exclusion

Sont exclus de cet appel à projets :

- les actions en faveur des PNA pour les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et humides,
- l'acquisition de connaissance stricto sensu et les inventaires pour de la connaissance,
- les études préalables sans mise en œuvre de travaux programmés dans la foulée,
- les acquisitions foncières sans programme de gestion de l'espace,
- le suivi des travaux un an après et/ou suivi d'efficacité des travaux,
- le repeuplement,
- l'animation et la communication,
- les frais de stagiaire,
- pour de l'acquisition, la recherche de propriétaire et le démarchage,
- suivi administratif et financier,
- les dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (ex : études d'impact, mesures compensatoires...),
- les dépenses engagées avant la date d'autorisation de démarrage communiquée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre des règles générales d'attribution et de versement des aides.

# 2 Les procédures

## 2.1 Calendrier et déroulement de l'appel à projets

Date limite d'envoi des candidatures et des dossiers de demande d'aide : **16 février 2021**

Les candidats seront informés au plus tard début avril de la suite donnée à leur candidature.

## 2.2 Dossier de candidature et dossier de demande d'aide

Le dossier de candidature devra être rédigé à partir du cadre fourni par l'agence de l'eau (cf. tableau en annexe). Il sera proposé un dossier par PNA. Il détaillera notamment :

- l'intitulé du projet,
- le maître d'ouvrage,
- le PNA concerné et son contenu résumé,
- le contexte lié à la politique de l'eau sur le territoire concerné (enjeux, démarches existantes),
- le contexte relatif à la biodiversité,

- les objectifs du projet et une description des actions proposées (2 pages maximum), les compétences et moyens mis en œuvre, les suivis avant/après travaux et les modalités de gestion après travaux,
- le calendrier prévisionnel,
- l'enveloppe prévisionnelle totale du projet, arrondie en milliers d'euros et le plan de financement prévisionnel.

Le dossier de demande d'aide est à déposer sur la plateforme de l'état « démarches simplifiées » à l'adresse ci-après : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aelb-demande-projet-pna>. Le lien est également disponible sur le site internet [Aides & Redevances](#) de l'agence de l'eau.

Il comporte les pièces suivantes à joindre obligatoirement :

- dossier de candidature selon le modèle fourni en annexe,
- mémoire technique explicatif et justificatif du projet ou étude préalable (contexte, objectif, exposé de la problématique rencontrée, descriptif détaillé du projet...),
- estimatif détaillé par postes principaux du projet (comprenant le coût des études préalables, le coût détaillé des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais annexes...), devis à joindre,
- planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet,
- carte(s) précise(s) de localisation des travaux.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve la possibilité de solliciter le maître d'ouvrage pour toute précision sur le projet.

## 2.3 Sélection des projets

### 2.3.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit répondre aux critères suivants :

- entrer dans le champ de l'appel à projets tel que défini dans le paragraphe 1,
- déposer le dossier de candidature et le dossier de demande d'aide dans les délais annoncés du paragraphe 2.1.

Les projets peuvent être cofinancés.

### 2.3.2 Choix des projets

Dans la limite de l'enveloppe financière allouée, la sélection des projets sera faite en fonction des critères suivants :

- efficacité et portée de l'action,
- approche intégrée, cohérence du territoire. Par exemple :
  - actions de restauration en cohérence avec le PNA/PRA de l'espèce en question,
  - études préalables conditionnées à la mise en œuvre de travaux de restauration,
- compétence et moyens mis en œuvre,
- calendrier de réalisation, passage à l'action,
- projet à fort bénéfice écologique, en visant un gain de biodiversité, au sens de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- projet en cohérence avec les autres dispositifs biodiversité présents sur le territoire (Natura 2000, réserves naturelles nationales et régionales, PNR, SRCE, contrat territorial...).

Une liste de critères de sélection et d'exclusion est jointe en annexe. Les critères de sélection seront notés sur 20. Une note inférieure à 10 sera éliminatoire.

Les projets seront sélectionnés par l'agence de l'eau qui s'appuiera sur un comité de sélection associant les Dreal.

## 2.4 Modalités de financement et calendrier de l'opération

L'enveloppe prévisionnelle définie est de 800 000 euros d'aide de l'agence de l'eau pour le bassin Loire-Bretagne. Le taux d'aide est de 50 %. Le coût du projet faisant l'objet de la demande d'aide doit être supérieur ou égal à 5 000 euros ht.

Le coût plafond journalier en régie est de 380 €/jours. Le coût des prestations extérieures n'est pas plafonné.

Le bilan de l'action sera à fournir au solde du dossier pour être transmis aux animateurs nationaux des PNA concernés.

### **PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS**

Il convient de déposer **d'ici le 16 février 2021** le dossier complet visé à l'article 2.2

Interlocuteur à contacter pour tout renseignement complémentaire au siège de l'agence de l'eau :

Sandrine Robert - [sandrine.robert@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sandrine.robert@eau-loire-bretagne.fr) – tél : 02 38 51 73 36

**Vos contacts de proximité dans les délégations de l'agence de l'eau :**

Délégation Allier-Loire amont :

Françoise Morel ([Francoise.morel@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Francoise.morel@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 04 73 17 07 20

Délégation Armorique :

Hubert Catroux ([Hubert.catroux@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Hubert.catroux@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 02 96 33 30 71

Délégation Centre-Loire :

Rémy Marquès ([Remy.marques@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Remy.marques@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 02 38 51 74 01

Délégation Maine-Loire-Océan :

Nathalie Fricaud ([Nathalie.fricaud@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Nathalie.fricaud@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 02 40 73 83 52,  
et, Pascal Boniou ([Pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 02 43 86 96 27

Délégation Poitou-Limousin :

Samuel André ([Samuel.andre@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Samuel.andre@eau-loire-bretagne.fr)) – tél : 05 49 38 56 97

**Appel à projets  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne  
pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (2021)**

**CANDIDATURE**

<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Porteur(s) de projet(s)</b> avec coordonnées	
<b>PNA concerné et son contenu résumé</b>	
<b>Territoire concerné</b> (région, département, bassin versant, unité hydrographique)	
<b>Contexte politique de l'eau</b> (SAGE, contrat territorial, autres outils)	
<b>Contexte relatif à la biodiversité</b> (espaces et espèces) <b>Enjeux au regard de la biodiversité</b>	
<b>Objectifs du projet</b>	
<b>Description sommaire du projet, actions proposées</b> (2 pages maximum*)	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Enveloppe prévisionnelle arrondie au millier d'euros et plan de financement prévisionnel</b>	

\* Documents annexes à joindre si besoin à la note d'intention (format pdf) : cartes, illustrations...

**Appel à projets  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement  
des plans nationaux d'actions (2021)**

**CRITÈRES DE SÉLECTION OU D'EXCLUSION (liste indicative)**

<b>Critères de sélection des projets pour les plans nationaux d'actions</b>	
<b>Efficacité et portée de l'action</b>	
8 pts	Modalités techniques de mise en œuvre
	Modalités de gestion prévues pour pérenniser l'action
	Actions coordonnées favorables à la restauration des habitats des espèces cibles
<b>Approche intégrée, cohérence du territoire</b>	
6 pts	Cohérence avec les modalités du PNA/PRA concerné
	Conditionnement des études préalables avec mise en œuvre de travaux de restauration
	Justification du périmètre choisi
<b>Compétences et moyens mis en œuvre</b>	
2 pts	Mobilisation des compétences
<b>Calendrier de réalisation – passage à l'action</b>	
4 pts	Délai du passage à l'action
	Calendrier prévisionnel
<b>Total sur 20 pts</b>	

<b>Critères d'exclusion</b>	
	Actions en faveur des PNA pour les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et humides
	Projet finançant de la communication ou de l'animation
	Etudes préalables sans mise en œuvre de travaux
	Acquisition foncière sans programme de gestion de l'espace
	Suivi des travaux
	Acquisition de connaissance
	Dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (ex : études d'impact, mesures compensatoires...)
	Dépenses engagées avant la date d'autorisation de démarrage

**Appel à projets  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement  
des plans nationaux d'actions (2021)**

**Liste des espèces concernées**

**FAUNE :**

Amphibiens - reptiles :

Nom commun	Nom scientifique
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Pélobate brun	<i>Pelobates fuscus</i>
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>

Chiroptères :

Nom commun	Nom scientifique
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>

Lépidoptères :

Nom commun	Nom scientifique
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>
Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>
Mélibée	<i>Coenonympha hero</i>
Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>
Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>

Mammifères :

Nom commun	Nom scientifique
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

Mollusques :

Nom commun	Nom scientifique
Grande mulette	<i>Margaritifera auricularia</i>
Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>
Autres espèces de mulettes (PNA en cours de réflexion)	

Odonates :

Nom commun	Nom scientifique
Aeshne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>
Aeshne paisible	<i>Boyeria irene</i>
Agrion à lunules	<i>Coenagrion lunulatum</i>
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>
Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i>
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
Cordulie à corps fin/ Leucorrhine à gros thorax	<i>Oxygastra curtisii</i>
Cordulie à deux taches	<i>Epitheca bimaculata</i>



Nom commun	Nom scientifique
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatatus</i>
Gomphe à pattes jaunes	<i>Stylurus flavipes</i>
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>
Gomphe Serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Grande aeshne	<i>Aeshna grandis</i>
Leste à grands stigmas	<i>Lestes macrostigma</i>
Leste Dryade/des bois	<i>Lestes dryas</i>
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>
Leucorhinne à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>
Leucorhinne à large queue	<i>Leucorrhinia caudalis</i>
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>
Toutes espèces d'odonates visées par un plan national et ses déclinaisons régionales	

Oiseaux :

Nom commun	Nom scientifique
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>
Pie-grièche	<i>Lanius excubitor</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>

Pollinisateurs sauvages :

Nom commun	Nom scientifique
Espèces de la famille des syrphes	<i>Syrphidae</i>
Espèces de la super-famille des apoïdes (apiformes et sphéciformes)	<i>Apoidea</i>

**FLORE :**

Nom commun	Nom scientifique
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>
Liparis de Loesel	<i>Liparis loeselii</i>
Panicaut vivipare	<i>Eryngium viviparum</i>
Saxifrage œil-de-bouc	<i>Saxifraga hirculus</i>